

LIEU
N'DJAMENA

DATE

23 Décembre 2020 **Le HCR se félicite de l'adoption de la loi d'asile au Tchad**

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, présente ses compliments à la République du Tchad pour l'adoption historique, le 23 décembre 2020, par la Représentation Nationale de sa première loi pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Cette loi, qui est conforme aux instruments et aux normes internationales, telles que la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés et son Protocole de 1967 et aussi la Convention de l'Organisation de l'Union Africaine de 1969, vient également faire partie de la mise en œuvre des engagements internationaux du Tchad lors du Forum Mondial pour les Réfugiés ainsi du Segment de Haut Niveau contre l'Apatridie en 2019.

Après l'arrivée des premiers réfugiés au Tchad en 2003 à la suite de la crise du Darfour, le Tchad compte aujourd'hui 917.534 personnes en déplacement dont 477.720 réfugiés, 3.925 demandeurs d'asile, 336.124 déplacés internes, 69.343 retournés tchadiens de la RCA et 30.422 retournés tchadiens au Lac. Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile représente plus de 3% de la population tchadienne, en faisant du Tchad le premier pays d'asile en Afrique. Le Tchad se classe également parmi les 10 plus grands pays d'accueils des réfugiés au monde.

En adoptant cette nouvelle loi, le Tchad est également devenu l'un des premiers pays de la région à mettre en œuvre ses engagements à assurer une meilleure protection internationale aux demandeurs d'asile et aux réfugiés vivant sur son territoire depuis bientôt 20 ans.

Soulignant l'hospitalité légendaire du Tchad, Roberta Montevocchi, la Représentante Assistante chargée des Operations du HCR a indiqué que *« C'est un moment historique pour le Tchad et la protection internationale des réfugiés en Afrique et dans le monde. Une autre fois encore, le Tchad a donné l'exemple cette fois avec l'adoption d'une loi pionnière qui fait avancer significativement les pratiques en matière de la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés au Tchad. La nouvelle loi traite l'asile dans sa globalité depuis la réception des réfugiés jusqu'aux solutions durables tout en assurant (entre autres) la protection, la liberté de circulation, le droit à la santé, l'éducation, l'accès à la justice et au travail ainsi qu'aux documents. Elle permet également au Tchad de fournir une assistance à des groupes de réfugiés ainsi qu'à des individus. Le HCR est heureux que ce développement historique au Tchad se produise seulement 2 semaines après le 70e anniversaire du HCR, ce qui permettra de marquer « ensemble » les prochains anniversaires ! ».*

Dans la logique du Pacte Mondial pour les Réfugiés, plusieurs acteurs de développement se positionneront aussi de plus en plus pour renforcer les efforts au profit des réfugiés et de la population d'accueil afin de parvenir *« au Tchad émergent que nous voulons suivant la vision 2030 du Chef de l'Etat ».*

CONTACTS MEDIAS

Roberta Montevocchi, Représentante Assistante Chargée des Operations,
montevr@unhcr.org mobile : +23568593087

Aristophane Ngargoune, Associé à l'information publique, ngargoun@unhcr.org, mobile :
+23565593010

www.unhcr.org | Twitter: @UnhcrTchad | Facebook: @UNHCRTchad